



Madame la Directrice Académique,

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Tout d'abord, nous tenons à souhaiter la bienvenue à Madame Bouhéliier en qualité de Secrétaire Générale de la DSDEN.

Demandé par le SE-Unsa depuis l'arrivée de Jean-Michel Blanquer rue de Grenelle, l'annonce d'un agenda social s'est enfin concrétisée au CTM d'hier.

Annoncé en mars, le ministre l'a présenté officiellement aux organisations syndicales le 16 mai.

Depuis le début de ce quinquennat, les réformes s'enchaînent à un rythme effréné, à coup d'annonces médiatiques tout en offrant très peu voire pas de perspectives aux personnels. En témoignent les dernières recommandations sur les programmes et le contenu des futures animations pédagogiques.

Le SE-Unsa se tient prêt à discuter de sujets régulièrement évoqués par le ministre mais aussi des sujets tout aussi régulièrement pointés par la profession.

Plus largement, pour le SE-Unsa, cet agenda social doit être l'occasion de construire une gestion des ressources humaines rénovée dans ce ministère bien plus habitué à gérer des flux que des individus, des numéros plutôt que des agents au service de l'institution.

Les attentes des personnels de l'Éducation nationale sont importantes. La première d'entre-elles est d'être mieux pris en compte et de pouvoir bien vivre leur métier.

Les thématiques annoncées par M. le ministre ont pour objectif de :

- valoriser et moderniser la fonction RH
- attirer, mieux recruter
- s'adapter aux enjeux contemporains

Les sujets sont donc nombreux mais un peu vagues à notre goût. Il y manque surtout une grande absente :

La qualité de vie au travail qui devrait pourtant être au cœur des discussions relatives aux personnels.

De qualité de vie au travail, il en est bien question à l'ordre du jour de cette CAPD.

En effet, nous allons par exemple étudier les demandes d'allègement de service de nos collègues. Les dossiers ne diminuent pas année après année. Même si les moyens alloués localement ne sont pas négligeables, il faut le noter, ils obligent néanmoins à opérer des refus. Que feront alors les collègues dont l'allègement ne sera pas accordé ? Quelle mesure notre employeur pourra-t-il mettre en place pour améliorer leur qualité de vie déjà amoindrie par leurs problèmes de santé ?

Sur les disponibilités, là aussi, il est question de qualité de vie. Pourquoi refuser aux collègues pour certains la possibilité de choisir une autre voie professionnelle, pour d'autres la possibilité de « souffler un peu » ?

Sur les congés de formation professionnelle, le problème est du même ordre. Nous déplorons que

le nombre de mois accordé ne soit pas suffisant pour accorder toutes les demandes.

La question se pose également sur les demandes de travail à temps partiel pour lesquelles de nombreux refus auraient déjà été notifiés...

Il est bien aussi ici question de qualité de vie au travail. La baisse de salaire consécutive à un temps partiel est pleinement assumée et résulte d'un choix personnel des collègues qui en ont fait la demande. Nous en débattons si vous le voulez bien lors de la prochaine CAPD.

« Manque de ressources humaines » Tel est donc le motif que vous ne manquerez pas de mettre en avant et qui présidera aux décisions qui concluront les dossiers de cette CAPD. Vous comprendrez aisément Madame la Directrice Académique que nous ne pourrions pas partager cet argument quand il s'agit des légitimes demandes des personnels que nous représentons.

Enfin, avec l'Unsa Fonction publique, le SE-Unsa s'engage dans la journée d'actions interfédérale de la fonction publique le 22 mai et appelle à la grève. Nous réaffirmons par ce mouvement que le service public est une chance, pas une charge ! Ce n'est pas ce que pense le gouvernement, qui ne l'aborde que sous l'angle d'un fardeau budgétaire. Face à cette posture, qui met en danger la fonction publique et la protection des agents par le biais de beaucoup de mesures inscrites à l'horizon 2022, l'Unsa appelle à la mobilisation l'ensemble des agents de l'Education Nationale le 22 mai prochain.